

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 MARS 2017 à 20H.00

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 DES BUDGETS - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF/COLLECTIF - COMMUNAL

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par la Trésorière Principale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – COLLECTIF/COMMUNAL

Les comptes administratifs 2016 des services assainissement non collectif - assainissement collectif et communal, sont votés à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF/COLLECTIF - COMMUNAL

À l'unanimité les résultats des services assainissement non collectif - assainissement collectif et communal sont affectés

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après étude du budget primitif 2017 de l'assainissement non collectif qui fait apparaître pour la section fonctionnement des dépenses et des recettes qui s'élèvent à 3 877.99 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 de l'assainissement non collectif par chapitre aussi bien en section investissement que de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après étude du budget primitif 2017 de l'assainissement collectif qui fait apparaître pour la section fonctionnement des dépenses qui s'élèvent à 131 140.00 € et des recettes qui s'élèvent à 132 813.64 € et pour la section investissement des dépenses nouvelles (hors restes à réaliser) qui s'élèvent à 66 904.09 € et des recettes qui s'élèvent à 90 601.64 €, ce qui en tenant compte des restes à réaliser conduit à un total des dépenses de 86 198.85 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 de l'assainissement collectif par chapitre aussi bien en section investissement que de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

Après étude du budget primitif 2017 de la commune qui fait apparaître pour la section fonctionnement des dépenses qui s'élèvent à 888 400.00 € et des recettes qui s'élèvent à 912 483.54 € et pour la section investissement des dépenses nouvelles (hors restes à réaliser) qui s'élèvent à 297 417.00 € et des recettes qui s'élèvent à 396 288.17 €, ce qui en tenant compte des restes à réaliser conduit à un total des dépenses de 396 288.17 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune par chapitre aussi bien en section investissement que de fonctionnement.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES BUDGET COMMUNAL 2017

Ces taxes ont été augmentées en 2016, pour 2017 aucune augmentation ne sera faite, les taux pour 2017 sont votés comme suit :

↵ Taxe d'habitation	08.16 %
↵ Taxe foncière (bâti)	14.61 %
↵ Taxe foncière (non bâti)	22.49 %

SANITAIRES ECOLE – PERSONNE A MOBILITE REDUITE

①A l'unanimité il est décidé de valider le devis de la société France EQUIPEMENT pour un montant de 1 184.33 € TTC pour l'aménagement d'un WC pour personne à mobilité réduite à savoir : - 1 bloc cabine Granit en stratifié massif 10mm, bloc en angle, longueur de la façade : 1700mm, profondeur de la cabine : 1530mm, hauteur cabine : 1848mm + vide au sol de 100 à 140mm, fixation sur pieds vérins réglables, hauteur de la porte : 1778mm, coloris rouge 0067, fermeture par 1 verrou à targette PMR déporté, éléments techniques : 1 raidisseur de façade, 1 pictogramme handicapé, accessoire : 1 clé carrée. – 2 séparations d'urinoir murales ht : 610mm, l : 365mm, corps rouge 0067.

②A l'unanimité il est décidé de valider le devis l'entreprise Paul MICHEL à Saône pour un devis d'un montant de 1 310.16 € TTC, dépose dans les toilettes du groupe scolaire de 2 urinoirs, mise en place d'un WC surélevé handicapé, mise en place d'une barre d'appui relevable, montage d'un lave-main avec un robinet poussoir, perçage de la dalle pour retrouver dans le vide sanitaire l'évacuation du WC, raccordement des vidanges du WC et du lave-main, montage d'une alimentation en cuivre pour le nouveau WC et le lave-main (sans eau chaude).

CHAUFFE-EAU ECOLE

La commission bâtiment préconise le remplacement du chauffe-eau de l'école, ce dernier âgé de + 20 ans fuit. Le devis de la société Paul MICHEL est accepté à l'unanimité pour un montant de 762.00 € TTC.

SITE INTERNET

Le conseil ayant débattu le 23 mars 2017 sur le sujet, il décide de choisir TIBO Graphiste pour la somme de 1 250.00 € TTC + 140.00 € TTC/an à partir de la 2^{ème} année pour l'hébergement. Gilles BOUDAY n'a pas pris part au débat car étant personnellement intéressé par le sujet.

TRAVAUX DE VOIRIE

Il y a lieu de procéder à la réfection de la voirie sur différents secteurs. 3 entreprises ont été retenues :

①BONNEFOY à Saône pour la réfection de la placette du Pommeret. Le devis est accepté à l'unanimité pour un montant de 5 206.20 € TTC, comprenant : scarification et mise en forme à l'aide de tout venant, fourniture et mise en œuvre d'enrobé à la pelle mécanique, réalisation d'un fossé de 40 cm de profondeur pour écoulement des eaux pluviales.

②BEAUD Patrick à Gennes, les devis sont acceptés à l'unanimité pour un montant global de 8 911.50 € TTC : Création d'une place handicapé en enrobé pour la bibliothèque, pour un montant de 1 560.00 € TTC. Création d'une place handicapé en enrobé à côté de l'église, pour un montant de 600.00 € TTC. Réfection rue des Erables de la voie dégradée, pour un montant de 1 260.00 € TTC. Mise en place d'un enrobé sur le trottoir devant les accès maison rue du Parousot, pour un montant de 5 154.00 € TTC. Réfection d'une tranchée en enrobé dégradé route de Maïche, pour un montant de 337.50 € TTC. Ces travaux comprennent : terrassement du sol inclus évacuation des déblais, fourniture et mise en place de tout venant 31.5 compacté, fourniture et mise en place d'un enrobé à chaud 0/8 calcaire 130kg au m2, fourniture et mise en place de bordure P1 pose sur béton inclus calage béton (rue du Parousot).

③PILLOT à Gennes, les devis sont acceptés à l'unanimité pour un montant global de 28 654.44 € TTC, ceux-ci comprennent : Réfection du chemin de l'Ardoisière, préparation avant pose d'enrobé 384m2, mise en forme d'enrobé noir à chaud 384m2, dépose repose des barrières, mise en place de 4 caniveaux ainsi que 20ml de drain, terrassement du talus et évacuation, fourniture et pose de 22ml de mur béton en L, pour un montant de 23 316.00 € TTC. Rue de St Fort, sciage d'enrobé 73ml, fourniture et pose de bordure T2 73ml, mise en forme d'enrobé noir à chaud 30m2, mise en place de terre végétale 8m3 pour un montant de 5 338.44 € TTC.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Sont acceptés à l'unanimité les devis de l'entreprise BEAUD Patrick à Gennes pour un montant global de 6 968.00 € TTC qui comprennent : - Branchement au réseau d'eaux pluviales rue du Truchot, terrassement d'une fouille inclus évacuation des déblais et de

l'ancien tuyau 32m2, fourniture et mise en place de tuyau CR8 diamètre 200 57ml, fourniture et mise en place d'un regard béton 40x40 inclus tampon fonte, remblaiement de la fouille en tout venant 31.5 compacté 19m3, mise en place d'un bicouche sur la fouille 46m2 pour un montant de 4 389.00 € TTC. - Station du Roc Clair, terrassement d'une fouille inclus évacuation des déblais et de l'ancien tuyau 32m2, fourniture et mise en place de tuyau CR8 diamètre 200, branchement aux 2 regards existants, mise en place d'un tabouret pour l'évacuation des eaux usées de l'atelier communal, remblaiement de la fouille en tout venant 31.5 compacté 27m3 pour un montant de 2 079.00 € TTC.

Pour information :

- ✓ Le Maire informe le conseil municipal que le PLUi a été voté, 23 communes ont voté « contre » mais le nombre d'habitants n'avait pas atteint les 38 000 habitants.
- ✓ Démission d'un conseiller municipal.

LE MAIRE
CAYUELA Jean-Michel

